



TERNAY



MuniciPRESSE info ®

www.ternay.fr



N°165 – 18 octobre 2016



BONS SPORT ET CULTURE

L'aide aux familles non imposables de Ternay qui inscrivent leurs enfants de moins de 18 ans à des activités sportives et culturelles, est reconduite par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Cette participation correspond à la moitié de l'inscription plafonnée à 44 euros.

La délivrance des bons Sport et Culture se fait en Mairie aux horaires d'ouverture **jusqu'au 28 octobre 2016**. N'oubliez pas de vous munir de votre avis d'imposition 2015.

VACCINATION ANTI-GRIPPE

Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent se faire vacciner contre la grippe gratuitement.

Cette vaccination aura lieu le jeudi 27 octobre 2016 :

- A partir de 14h00 à l'école primaire de Fléviu le Haut.
- A partir de 15h00 en Mairie.

Inscriptions en Mairie (04.72.49.81.81) **au plus tard le 26 octobre 2016**.

Les personnes qui possèdent le bon de la sécurité sociale sont priées de le présenter impérativement le jour de la vaccination ou lors de l'inscription en Mairie.

AIDE CHAUFFAGE

Le C.C.A.S. accorde une aide financière pour le chauffage des ternaysards de plus de 70 ans dont le montant des ressources annuelles ne dépasse pas le minimum vieillesse :

- Personne seule : 9 609 euros/an.
- Couple : 14 918 euros/an.

Si vous entrez dans ce cadre, veuillez apporter en Mairie votre avis d'imposition 2015 ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal **avant le 25 novembre 2016**.

SECURITE

« RECRUESCENCE DES CAMBRIOLAGES, PROTEGEZ LES ACCES DE VOTRE HABITATION, SOYEZ PREVOYANTS, SOYEZ VIGILANTS » - GENDARMERIE SAINT SYMPHORIEN D'OZON

PERMANENCE ETAT CIVIL

Les prochaines permanences Etat Civil du samedi (9h00 à 12h00) se tiendront les 5, 19 et 26 novembre 2016.

PERMANENCE URBANISME

Les permanences téléphoniques se font tous les vendredis matin de 9h00 à 12h00.

Les permanences sur rendez-vous se font les mardis après-midi de 14h00 à 16h30.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire le mardi 18 octobre 2016 :

le conseil municipal lors de sa séance du 12 avril 2016 a approuvé à l'unanimité le lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur les activités périscolaires et extra scolaires.

Ce marché a fait l'objet d'une publication le 12 juillet 2016 avec une ouverture des plis en commission le 22 août 2016. La commission a constaté la remise d'un pli unique celui de « l'association de la Maison des 5 Espaces », la candidature a été jugée recevable et l'offre analysée.

Des séances de négociation se sont engagées le 14 septembre et le 6 octobre 2016.

A cette dernière séance l'association n'a pas présenté d'offre finale, outre qu'elle a demandé des modifications substantielles du contrat de délégation de service public, modifications que la Commune n'a pu accepter, en raison de l'illégalité manifeste de telles modifications et de l'inopportunité d'y faire droit, sauf à encourir la censure du juge administratif sur cette procédure.

Dans ces conditions le candidat unique représenté par son Président a décidé de retirer l'offre qu'il avait initialement présentée et a annoncé la cessation de l'activité de l'Association au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal a **constaté** que suite au retrait de l'offre de l'unique candidat, il n'y a plus de candidat à la procédure de délégation de service public portant sur les activités périscolaires et extra scolaires et a **déclaré** ladite procédure infructueuse.

Un marché public portant sur lesdites activités sera très prochainement publié afin de pallier à cette défection inattendue et soudaine.

Le bureau municipal